

Intervention de Abderrahim Bouabid sur la politique générale du Parti de l'Istiqlāl (Décembre 1955)

Légende: En décembre 1955, à l'occasion du congrès extraordinaire du Parti de l'Istiqlāl, Abderrahim Bouabid, membre du comité exécutif, expose le plan d'action du parti en faveur de l'indépendance du Maroc et revient sur les origines du mouvement national marocain.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_abderrahim_bouabid_sur_la_politique_generale_du_parti_de_l_istiqal_decembre_1955-fr-652196ce-35a7-4444-adee-58daa74e988d.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

TRADUCTION

CONGRES EXTRAORDINAIRE
DU PARTI DE L'ISTIQLAL
DECEMBRE 1955

INTERVENTION SUR LA POLITIQUE
GENERALE DU PARTI DE L'ISTIQLAL

Par Maître ABDERRAHIM BOUABID
Membre du Comité exécutif

Le Congrès extraordinaire qui groupe aujourd'hui les délégués de toutes les sections et fédérations de notre parti, fera date dans l'histoire de notre mouvement.

Le régime d'état de siège dans lequel vivait le Maroc depuis 1914, les lois d'exception et de discrimination qui refusent systématiquement aux seuls Marocains, l'exercice des libertés publiques les plus élémentaires nous contraignaient à la vie clandestine. Au gré des circonstances nationales ou internationales, parfois selon l'humeur d'un résident général, nous bénéficions pendant de courtes périodes, d'une certaine tolérance. Tolérance d'ailleurs payante pour l'administration coloniale, qui permettait ainsi à la police de refaire ses fiches ou de les compléter, en vue de la prochaine répression !...

Les consultations effectuées auprès des différentes sections devaient donc nécessairement s'opérer de façon fractionnée, et le choix des délégués obéir aux lois rigoureuses de la clandestinité. Cette vie, que certains d'entre nous ont mené inlassablement depuis plus de trente ans, avec une continuité et une ténacité qui forcent l'admiration, avait son aspect exaltant : elle nous donnait la force de la certitude, la ~~xxx~~ ~~certitude~~ ~~xxx~~ en notre idéal de liberté et de démocratie. Les interrogatoires de police, les tortures, la prison et le camp de concentration ont été pour nous tous des circonstances répétées où notre foi a été mise à l'épreuve, et notre action soumise à un examen critique. Mais lorsque nous retrouvions nos camarades et nos foyers, notre âme était retrempée, et notre volonté de reprendre l'action plus déterminée et tenace. La communauté d'idéal, les souffrances communes et partagées, ont fait naître et développer entre tous les militants une fraternité si puissante et réelle qu'elle a fait jusqu'à présent toute la force de cohésion de notre mouvement. Nous avons pu ainsi résister à toutes les attaques, à toutes les répressions et à tous les complots. Nous pouvons aujourd'hui jeter un regard sur le chemin parcouru, et nous féliciter des premiers résultats obtenus. Le Parti de l'Istiqlal est plus que jamais, le parti du peuple marocain, le parti des masses laborieuses. Nous avons grandi, mais nous devons avoir conscience des lourdes responsabilités qui nous attendent.

Ces responsabilités nous devons les prendre ensemble, après un débat large et complet sur tous les problèmes du jour, qui attendent de nous des solutions constructives conformes à notre doctrine et à la ligne d'action que nous avons tracée.

.../...

C'est le but de ce Congrès extraordinaire, qui marque un tournant décisif, non seulement dans l'histoire de notre mouvement, mais aussi dans l'histoire de notre pays.

x
x x

Comme vous le savez, nous avons été invités par notre Souverain Bien Aimé Sa Majesté SIDI MOHAMED BEN YOUSSEF, à participer à un gouvernement de coalition, appelé à négocier avec le Gouvernement français les termes d'un nouvel accord, reconnaissant l'indépendance du Maroc, et définissant les liens d'assistance, de coopération et de solidarité entre les deux pays.

C'était à notre parti que devait revenir la charge de présider et de former le premier gouvernement marocain de négociation. Le mouvement national marocain a été oeuvre de patience, de foi, de création continue de nos dirigeants. Il s'étend sur une période de 30 ans, et retrouve ses origines dans les premiers cours professés par SI MOHAMED BEN LARBI EL ALAOUI, fierté du nationalisme marocain. Puis vint l'époque où le mouvement commençait à s'organiser : ce fut d'abord la lutte contre le "Dahir Berbère" qui devait être considérée comme l'acte de naissance officiel d'un mouvement national marocain ; puis ce fut le "Comité d'Action Marocaine" en 1934, avec le Plan de réformes qui déjà revendiquait la démocratisation des institutions marocaines, l'octroi du droit syndical, et l'égalité complète de tous les Marocains sans distinction de classe ou de confession ; en 1936, ce fut le Parti National Marocain, avec un programme minimum de réformes immédiates...

Le II Janvier 1944 fut lancé le manifeste du Parti de l'Istiqlal. J'ai encore souvenir de cette époque où je n'étais qu'un simple et jeune militant : j'ai souvenir des réticences, des dérobades de certains, qui considéraient l'idée d'indépendance comme follement prématurée, et qui s'étaient réfugiés dans la sécurité d'une expectative silencieuse ! Eh bien aujourd'hui, l'on peut bien se rendre compte que l'idée a fait du chemin ; ~~xx~~ et quel chemin ! C'est notre droit de revendiquer, la tête haute, que nous avons été les pionniers du mouvement, les promoteurs des formes de lutte en vue de la libération de notre pays. Ce sont les FASSI, BALAFREJ, LYAZIDI, OMAR ABDEL-JALIL qui étaient à l'origine du mouvement ; ce sont eux qui en avaient pris la direction en 1944 ; ce sont eux aujourd'hui encore les premiers fruits de la lutte commune/sans défaillance depuis 30 ans.
entreprise

A partir de 1948, pour ne parler que d'une phase assez caractéristique, nous avons subi une répression continue et systématique. Nous étions les seuls à en être les victimes. En 1952, ce fut la liquidation massive de tous nos cadres, les fusillades, les tortures et les camps de concentration. C'était la ~~phase~~ phase préparatrice qui devait conduire au coup de force d'Août 1953.

Parce que Sa Majesté SIDI MOHAMED BEN YOUSSEF, incarnation des aspirations nationales et gardien vigilant de la souveraineté marocaine, S'était refusé à souscrire à une politique de force qui préconisait l'annexion du Maroc, par la création d'une sorte d'Etat franco-marocain ; en violation des traités en vigueur, ~~qu~~ qu'il a été conduit en exil, dans des conditions que la décence recommande de ne pas trop y insister. Ce fut alors le sursaut national, la lame de fond qui était venue renverser l'ordre nouveau imposé par l'administration coloniale et la féodalité vermoulue et corrompue. Mais l'épine dorsale du mouvement de résistance était formée de militants du parti, qui avaient pu échapper aux premières répressions.

.../...

De 1950 à 1955 nous comptons 30.000 militants emprisonnés, condamnés par différentes juridictions ou atteints par des mesures administratives, sans jugement.

Il est tout de même juste de rappeler dans les circonstances présentes, que certains parmi ceux qui aujourd'hui osent formuler des prétentions qui ne peuvent que nous faire sourire, préféraient en 1953, l'atmosphère douillette des salons pour épiloguer sur l'avenir du Maroc.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir le monopole de l'action au Maroc, ni le monopole de l'opinion. Des dizaines de centaines de Marocains, de toutes les conditions sociales, se sont jetés dans l'action pour la libération du pays et le retour de notre Souverain bien aimé. Le Parti de l'Istiqlal leur rend un hommage solennel et légitime. Mais ces hommes de valeur, sans participer à notre grande organisation, s'identifiaient à nous-mêmes, parce que leur programme était déjà le nôtre. Ils sont nous-mêmes, car ils appartiennent désormais à la grande famille spirituelle de l'Istiqlal.

x
x x

Exprimant la volonté de l'immense majorité du peuple marocain, le Parti de l'Istiqlal aurait pu demander la responsabilité de présider et constituer le gouvernement marocain de négociation. Mais nous avons dû répondre à l'appel de notre Souverain, pour la formation d'un gouvernement d'union nationale, auquel ~~préside~~ prendraient part toutes les fractions de l'opinion. Notre choix s'était porté sur SI BEKKAY, dont la forte personnalité et la noble attitude qu'il avait prise en Août 1953, font de lui l'homme de la circonstance.

Nous espérons voir bientôt les consultations effectuées dans ce sens aboutir. Elles devraient pourtant aboutir : nous avons demandé que 50% des sièges soient réservés à notre mouvement. Ce pourcentage a été ramené à 45%. C'est là un minimum au-dessous duquel nous serions dans l'impossibilité de participer activement au gouvernement. Il est loin d'exprimer l'importance que nous avons effectivement dans le pays, et nombreux sont nos cadres et militants qui ne l'acceptent que par résignation.

Dans le discours du Trône du 18 Novembre 1955, Sa Majesté Chérifienne a défini les principes directeurs qui seront à la base du programme du gouvernement marocain. Mais ce n'est pas tout de mettre au point un programme. Encore faut-il veiller à son application fidèle et loyale. C'est pourquoi nous estimons que notre participation, sur la base d'un programme préalablement défini, doit pouvoir nous mettre en mesure de prendre toutes nos responsabilités en veillant à son application, qu'il s'agisse des négociations franco-marocaines, ou des réformes institutionnelles.

Voilà l'essentiel concernant notre participation à un gouvernement présidé par une personnalité indépendante.

x
x x

Nous devons évoquer brièvement les grandes lignes d'un plan d'action gouvernemental que nous avons soumis à Sa Majesté Chérifienne, le 25 Novembre dernier.

.../...

Vous savez qu'il s'agit de constituer un gouvernement qui aura une double tâche :

- gérer les affaires du pays ;
- négocier avec la France un nouvel accord reconnaissant au Maroc son indépendance.

XXXX

Sur le premier point, nous ne faisons aucune illusion. Il n'y aura pas de véritable gestion aussi longtemps que sera maintenu, même provisoirement le régime colonial du protectorat. Le gouvernement marocain ne pourra agir effectivement et promouvoir les réformes essentielles, d'ordre constitutionnel, administratif, économique et social, qu'après le transfert des pouvoirs et la cession de l'administration directe.

Nous sommes certes partisans de l'instauration d'un régime de monarchie constitutionnelle, avec une assemblée nationale élue, un gouvernement responsable. Mais comment entreprendre l'exécution d'un tel projet, alors que nous vivons encore sous le régime de la confusion des pouvoirs, de la gestion directe ~~par~~ par les agents de contrôle du protectorat ? Comment organiser des élections libres, alors que nous ne sommes pas en mesure de les contrôler effectivement, de donner à l'électeur et aux candidats des garanties sérieuses qu'exigent tout système d'élection démocratique ?

Il y a là seulement un exemple cité à titre indicatif. Il en est de même des principales réformes institutionnelles inscrites dans notre programme.

Nous nous voyons donc dans l'obligation d'attendre la fin des négociations, le transfert au gouvernement marocain des prérogatives de la souveraineté nationale, pour pouvoir agir librement et conformément à nos aspirations nationales.

Est-ce à dire que le gouvernement marocain, durant toute cette période qui pourrait s'étendre sur plusieurs mois, rester dans l'inaction et l'expectative ?

Nous ne le pensons pas. La période des négociations sera une période transitoire qui devrait pouvoir permettre au gouvernement marocain d'entreprendre la mise sur pied de certaines réformes dans des domaines déterminés.

Il faut en effet opérer une distinction entre les domaines sur lesquels on peut agir immédiatement, suivant un plan préétabli, sans attendre la fin des négociations, et ceux qui n'offrent de possibilité d'action réelle et efficace qu'après la libération de la souveraineté nationale. Un programme d'application immédiate doit donc être prévu pour la période transitoire des négociations. Nous aurons à discuter ce projet au sein des commissions spéciales de notre congrès d'aujourd'hui.

J'en donne cependant les titres de chapitre, sans entrer dans le détail.

1°) Abrogation des dahirs et arrêtés viziriels instituant le régime de co-souveraineté

Abrogation des textes législatifs proclamant l'état de siège, ou établissant des discriminations quant à l'exercice des libertés publiques, etc...

.../...

2°) Réforme caïdale : pachas et caïds doivent être dotés d'un statut déterminé, percevoir un traitement de l'Etat marocain et être soumis à des conditions déterminées pour le recrutement, l'avancement et la discipline.

- Pachas et caïds, représentants locaux du pouvoir central, n'exercent que des fonctions uniquement administratives, à l'exclusion des fonctions judiciaires et fiscales.

- Un corps de super-caïds, que nous pourrions appeler "Amel" réparti territorialement sur dix régions ou d'avantage, avec des compétences déterminées, coordonnera et contrôlera la gestion des pachas et caïds.

3°) Réforme de la justice chérifiennne : réformex des cadres existant, création de nouveaux tribunaux, définition d'un statut de magistrats, création de nouvelles cours d'appel, et d'une cour de cassation...

La réforme de la justice chérifiennne doit s'opérer sur la base des deux principes suivants :

- séparation complète des pouvoirs, et indépendance des magistrats
- unification des différentes juridictions existantes,

4°) Enseignement : fournir le maximum d'effort pour la création de locaux scolaires, suivant un plan progressif, afin de permettre aux enfants marocains de trouver place dans les écoles primaires. Création parallèle d'établissements secondaires correspondant au volume de scolarisation du cycle primaire.

- Plus spécialement création d'écoles professionnelles, et d'un cycle secondaire d'écoles techniques et scientifiques en vue de la formation de cadres pour l'administration technique et les entreprises industrielles...

- Programme d'enseignement de base pour la lutte contre l'analphabétisme, en s'inspirant des expériences effectuées avec succès dans d'autres pays, sous la direction de l'U.N.E.S.C.O.

5°) Santé publique : multiplier, dans l'immédiat, les infirmeries de quartiers dans les grandes villes pour les consultations et soins d'urgence. Formation accélérée d'infirmiers et d'infirmières marocains.

6°) Domaine social :

- Réformer le système actuel des allocations familiales, et l'étendre à toutes les catégories de travailleurs, y compris les ouvriers agricoles.

- Extension du droit syndical aux travailleurs agricoles.

- Augmentation générale des salaires de tous les travailleurs, compte tenu du coût de la vie, en accord avec les délégués syndicaux.

- Etablir, en accord avec les délégués syndicaux, un système de sécurité sociale pour les maladies et la vieillesse.

- Prévoir la simplification, voire la refonte même de la législation sur les accident de travail, de façon à pouvoir fournir aux victimes un dédommagement rapide et en rapport avec les dommages physiques subis.

7°) Habitat : Entreprendre la lutte contre les bidonvilles et les taudis selon un plan de construction échelonné aussi bien dans les

.../...

villes que les petits centres.

Le gouvernement marocain pourrait faire appel à des organismes privés, en France ou ailleurs, spécialisés dans des constructions d'habitation à loyer modéré (maisons préfabriquées). La garantie de l'Etat marocain pourrait encourager les investissements dans ce sens.

8°) Paysanat : Mettre au point un plan d'ensemble de réforme du paysanat, dont la mise en application serait échelonnée dans le temps. Ce plan comprendrait notamment :

- Mécanisation de l'agriculture marocaine
- Réforme des S.M.P. actuels des Coopératives
- Le développement de la petite et moyenne hydraulique
- Création de coopératives de production sous le contrôle de l'Etat, en particulier dans les régions où domine le système des propriétés collectives.

9°) Démocratisation des institutions :

Pendant la période transitoire des négociations, aucune délégation de pouvoir législatif ne peut être faite en faveur du gouvernement. C'est une conception fondamentalement fautive de la démocratie que de penser à un partage du pouvoir législatif, entre Sa Majesté le Sultan et le gouvernement marocain, dont la fonction essentielle réside dans l'exécution des lois. Sa Majesté le Sultan doit donc rester le seul dépositaire du pouvoir législatif, et Il ne peut s'en déssaisir qu'au profit d'une assemblée nationale élue et pleinement souveraine.

Les prérogatives du gouvernement marocain doivent selon nous être limitativement définies. Elles doivent notamment comprendre le pouvoir réglementaire, en vertu d'un texte législatif émanant du Souverain, et la possibilité de prendre l'initiative de déposer des projets de lois.

Cependant, en attendant la fin des négociations, pour l'instauration d'un régime démocratique à base de monarchie constitutionnelle, certaines réformes de base sont possibles.

Notre programme prévoit notamment :

a) - création d'assemblées locales élues (djemaâ et municipalités) avec un système de garanties suffisantes pour la libre déroulement des élections, sans intervention de l'autorité administrative. Il ne s'agit pas là de faire une révolution dans le pays. La structure sociologique des campagnes au Maroc s'y prêtent admirablement.

b) Création, sur le plan central, d'une assemblée consultative provisoire.

Sa Majesté le Sultan a déjà exprimé sa volonté de se voir seconder dans sa tâche, par un organisme marocain consultatif.

Nous donnons à ce projet notre adhésion entière.

Il s'agit bien entendu d'une institution provisoire, qui témoigne de notre volonté de nous engager sans plus tarder dans la voie d'un régime de monarchie constitutionnelle, mais qui doit disparaître, aussitôt après la libération de la souveraineté marocaine, pour céder la place à une assemblée nationale élue et pleinement souveraine. Ce système a déjà été utilisé dans d'autres pays, en des circonstances qui ne permettraient pas de procéder à des élections libres et démocratiques. On peut citer comme exemple, le cas de l'Assemblée consultative provisoire convoquée par le Comité Français de libération nationale.

.../...

Nous prévoyons une centaine de délégués à cette assemblée. Cependant, le mode de recrutement des membres peut soulever des difficultés ; mais celles-ci ne sont pas insurmontables.

Les prérogatives de cette assemblée provisoire peuvent être les suivantes :

- donner avis sur tous les projets de loi que Sa Majesté le Sultan lui communiquera pour étude
- donner au gouvernement marocain des avis sur les projets de réforme qui lui seraient soumis et au besoin des recommandations sur la gestion des affaires publiques, et la marche des négociations franco-marocaines.
- entreprendre l'étude et la rédaction d'un projet de constitution marocaine. Il appartiendra à Sa Majesté le Sultan et à l'assemblée nationale élue de retenir un tel projet, de le refondre ou de le rejeter.

La création de cet organisme provisoire, nécessairement imparfait durant la période transitoire des négociations, présente des avantages incontestables. Il contribuera à créer une vie publique au Maroc, et tendre, même de façon fort réduite, à associer les différentes couches du peuple marocain à la gestion des affaires du pays. Enfin, elle sera la préfiguration du régime démocratique auquel nous aspirons tous, et auquel Sa Majesté Chérifienne a donné maintes fois Son adhésion expresse.

x

x x

D'autres domaines doivent retenir l'attention du gouvernement marocain. L'énumération que je viens de faire est simplement indicative.

En matière économique, financière ou administrative, les gouvernants doivent se faire une vue d'ensemble des problèmes de l'heure, mais aussi des directives données aux négociateurs marocains. Car l'économie, les finances, la monnaie marocaine dépendent moins de notre action dans cette période transitoire, que des résultats des négociations et de la nature des liens d'assistance et de coopération entre le Maroc et la France.

Mais les tâches d'ordre interne, même les plus immédiatement réalisables, ne saurait nous faire oublier le problème essentiel dont la solution commande les destinées du pays, ainsi que l'a fortement souligné notre Secrétaire Général dans son discours d'ouverture du Congrès. : il s'agit bien entendu des négociations franco-marocaines.

Le gouvernement marocain projeté sera essentiellement un gouvernement de négociation. C'est d'abord sa raison d'être. Et le Parti de l'Istiqlal n'a accepté de prendre la responsabilité de participer à ce gouvernement que parce que la mission de celui-ci est d'entreprendre la libération de la souveraineté nationale, et la restauration de notre indépendance.

Sur quelles bases doivent se dérouler les négociations franco-marocaines ?

Les grandes lignes directrices en ont déjà été tracées par Sa Majesté le Sultan, dans son discours du Trône du 18 Novembre 1955.

.../...

Notre confiance en Sa Majesté Chérifienne est totale, et nous ayons prouvons entièrement le contenu du programme politique annoncé.

De notre côté, nous avons soumis au président désigné les bases précises des négociations de demain. Le Comité exécutif du Parti de l'Istiqlal a tenu à réunir ce congrès, pour que vous ayez à vous prononcer, en toute conscience et en toute connaissance de cause, sur le présent et l'avenir du pays.

Cependant, sans anticiper sur le travail de nos commissions, nous pourrions rappeler les positions antérieurement prises par notre Parti, conformément aux principes de sa doctrine.

Nous sommes le Parti de l'Istiqlal, et le mot Istiqlal signifie indépendance.

Nous revendiquons l'indépendance de notre pays avec toutes les prérogatives de notre souveraineté sur les plans interne et externe. C'est là un principe constant et intangible de notre programme politique.

C'est pourquoi nous ne pouvons qu'enregistrer avec une grande satisfaction, la déclaration de la Celle-Saint Cloud du 6 novembre 1955, dans laquelle le Gouvernement français s'engage solennellement "à conduire le Maroc au statut d'Etat indépendant, dans le cadre de rapports d'interdépendance librement négociés et définis".

Nous croyons pouvoir affirmer que nous avons les meilleures raisons d'espérer en l'avenir des rapports franco-marocains, un avenir de coopération étroite et sincère, dans l'égalité et le respect réciproque des souverainetés des deux pays.

Un autre principe constant et intangible de notre programme : l'unité territoriale de notre pays, y compris la zone de Tanger. Cette unité territoriale trouve d'ailleurs sa garantie incontestée dans différents traités internationaux, et en particulier l'Acte d'Algésiras de 1906. Il n'y aura pas d'indépendance de notre pays aussi longtemps que seront maintenus différentes zones d'influence dans notre territoire.

Ces deux principes, indépendance et unité territoriale doivent être la préoccupation majeure de nos négociations.

Certains objectent déjà que l'indépendance promise doit comporter la renonciation de notre pays à avoir une représentation diplomatique et une armée nationale. Est-ce là la régime d'interdépendance préconisé ?

Nous devons l'affirmer avec force, avec loyauté et franchise : le Parti de l'Istiqlal ne souscrit à aucune aliénation de l'une des prérogatives de sa souveraineté. Nulle justification juridique, nulle considération d'ordre stratégique ou international ne pourrait légitimer une aliénation quelconque.

Il y a l'interdépendance diplomatique, qui suppose une diplomatie propre à chacun des pays alliés, avec une procédure de coopération bien définie. Mais il n'y a pas d'interdépendance diplomatique réelle, si celle-ci postule pour l'un des partenaires, la renonciation définitive à l'une des prérogatives essentielles de la souveraineté externe. Ce serait une sorte de demi-protectorat mal déguisé.

.../...

Il y a aussi l'interdépendance en matière de défense, qui est une forme d'alliance, mais qui suppose de toute évidence des armées nationales pour chacun des deux partenaires. Sans cela, l'un des partenaires ne serait qu'un vassal, fournissant son territoire et des contingents de mercenaires.

Il en est de même de l'interdépendance économique, qui suppose une économie autonome pour chacun des participants, conçue suivant ses possibilités de développement et des besoins, et coopérant étroitement dans l'intérêt réciproque des deux pays.

D'autres formulent l'objection suivante : Etes-vous en mesure d'exercer effectivement, par vos propres moyens, les prérogatives de votre souveraineté externe ?

Nous avons certes conscience de notre retard sur le plan technique, de l'insuffisance de nos cadres. Des délais, une procédure pour le transfert progressif des responsabilités, sont nécessaires. Nous l'admettons volontiers.

Mais c'est une chose que d'admettre la nécessité des délais, et une procédure bien définie pour opérer le transfert des responsabilités aux autorités marocaines, et c'en est une autre de renoncer définitivement à l'exercice de ces prérogatives.

Nos négociateurs devront s'efforcer d'obtenir d'abord la reconnaissance de notre indépendance pleine et entière. Une fois ce principe mis hors de contestation, procéder à la définition des délais et des procédures à suivre pour la formation des cadres et le transfert des responsabilités.

C'est dans cette seule mesure que les liens d'amitié, d'assistance et de solidarité qui seront à la base des rapports franco-marocains auront un sens réel, des objectifs précis et définis d'un commun accord.

La situation des Français établis au Maroc retient, au premier plan notre attention. Le Secrétaire général du Parti de l'Istiqlal vient de le réaffirmer : Le Maroc indépendant, sera un Maroc de tolérance, de cohabitation paisible et d'amitié entre tous ses habitants. Nos institutions nationales, notre constitution comportera les garanties essentielles prévues par les États modernes assurant à tous les habitants du pays : libertés individuelles, liberté de travail, liberté du commerce et de l'industrie, liberté d'association, liberté d'opinion, liberté de presse, de conscience et d'enseignement...

Nous ne sommes pas les tenants fanatiques d'un nationalisme chauvin et dépassé. Nous avons trop souffert de l'impérialisme, qui est une forme du nationalisme européen, de ses discriminations et de ses persécutions, pour ne pas comprendre l'inquiétude de certains Français.

Mais que l'on se rende compte que notre pays est encore jeune, sous-développé, qu'il a besoin de capitaux, de cadres techniques, capables d'aider à la poursuite de son développement économique et social. Il aura donc à faire appel au concours de ceux-là mêmes qui ont choisi de se fixer au Maroc.

.../...

Dans le même ordre d'idées, d'autres garanties pourraient être prévues et librement négociées avec le Gouvernement français. Le Maroc y souscrirait volontiers, à la condition cependant qu'elles ne soient pas de nature à porter atteinte à l'intégrité de notre souveraineté.

x
x x

Telles sont, dans les grandes lignes, les principes directeurs de notre politique pour la libération de notre pays.

Nous observerons constamment une attitude de franchise vis-à-vis de notre interlocuteur français, tant il est vrai que la politique la plus réaliste et la plus constructive est encore celle de la clarté et de l'honnêteté.

C'est pourquoi il nous est difficile de ne pas dire nos appréhensions au sujet des textes et documents français sur sa politique marocaine. La déclaration de la Celle-Saint-Cloud, du 6 Novembre 1955, pourrait être un document de base assez clair, si elle ne se référait au communiqué du 5 Novembre 1955, lequel rappelle à son tour la déclaration du Gouvernement français du 1er Octobre 1955. Or, cette dernière déclaration, mentionne de la façon la plus expresse, que les rapports franco-marocains seraient définis dans le cadre du protectorat. D'autre part, la déclaration de la Celle-Saint-Cloud s'engage à conduire le Maroc "au statut d'Etat indépendant..." Laquelle des deux est la plus conforme à la politique française ? On s'agit-il d'une indépendance au sein du protectorat ?

Le bon sens le plus élémentaire indique qu'il n'y a pas d'indépendance dans le protectorat. L'un des deux vocables est de trop...

Nous avons exprimé à Sa Majesté Chérifienne nos inquiétudes, en mettant en évidence ces contradictions fondamentales. Sa Majesté le Sultan avait bien voulu faire paraître une mise au point à ce sujet. Par ailleurs, dans Son discours du Trône, il a été expressément mentionné que l'ère du protectorat était révolue... Et ni le gouvernement français, ni le Résident Général, n'ont manifesté d'opposition officielle ou officieuse à cette interprétation.

Cependant, les négociateurs marocains et français se trouveront dans la nécessité d'élaborer un document de base suffisamment clair, avant de commencer leurs travaux.

C'est pourquoi le Parti de l'Istiqlal tient à ce que soit mentionné, dans le programme du gouvernement marocain, que l'abrogation du traité de Fès de 1912 fera l'objet immédiat des négociations franco-marocaines. C'est l'une des conditions essentielles à notre participation au gouvernement. Les nouveaux accords conclus, qui définiront la nature des liens entre les deux pays, ne sauraient porter atteinte ni à notre souveraineté, ni à l'intégrité territoriale du Maroc. Elles doivent être conçues de façon assez souple afin de constituer le prélude à la réunification de l'ensemble du pays, sur la base des traités internationaux en vigueur.

x
x x

.../...

Le tableau général de la politique de notre parti que je viens de brosser, met l'accent sur les tâches qui nous attendent, et les responsabilités que nous devons assumer. Ces responsabilités, nous les prendrons ensemble, après étude des commissions spéciales et débats en séance plénière.

Notre mission est passionnante, exaltante. Nous avons toute, nous avons toute notre ardeur intacte, notre fraîcheur, car nous croyons en la liberté, en la démocratie politique et sociale, aux droits imprescriptibles de l'homme. Un observateur européen, analysant la conjoncture politique, sociale et économique de notre pays, pourrait nous dire : vous êtes en train de faire votre 1789 ; vous êtes aussi en 1840, car vous connaissez déjà les problèmes nés de la révolution industrielle ; pourtant tous ces problèmes doivent être résolus suivant les conceptions de 1955.

C'est dire combien notre tâche est aussi rude et délicate. Il est dur le sentier qui mène au faite de l'indépendance nationale. Mais ne l'oublions jamais : l'indépendance est notre but suprême. La révolution qui s'opère est une révolution au peuple, de ce petit peuple d'ouvriers et d'ouvrières, d'artisans et de petits commerçants : la libération nationale doit être le prélude de la libération économique et sociale des masses laborieuses. C'est là l'essentiel de notre mission./.

XXXXXXXXXXXX